

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

293 Avenue des Granges Bardes
01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie

SIRET : 420.991.432.00014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Truffe et Les Oreilles relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 31/12/2018, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

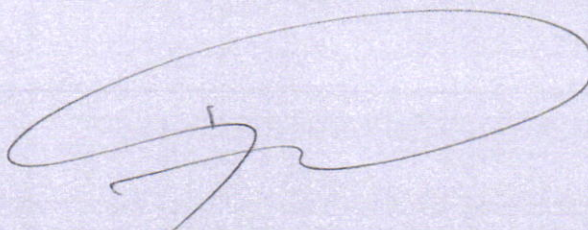
Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Bourg en Bresse, le 20 Juin 2019

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, more intricate strokes.

Le Commissaire aux Comptes,

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 159	7 159		1 632
Immobilisations corporelles	379 850	258 788	121 062	134 664
Immobilisations financières	2 000		2 000	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	389 009	265 947	123 062	137 296
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	2 931		2 931	2 584
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 816		8 816	8 541
Autres	69 089		69 089	73 185
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	52 057		52 057	95 872
Caisse	10 844		10 844	10 726
TOTAL ACTIF CIRCULANT	143 736		143 736	190 907
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 153		5 153	7 181
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	5 153		5 153	7 181
TOTAL GENERAL	537 898	265 947	271 951	335 384

	31/12/2018
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	1 976	-11 788
Report à nouveau	24 183	35 971
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	26 159	24 183
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	10 833	15 833
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	115 187	142 965
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	152 179	182 981
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	9 785	13 793
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	50 881	49 893
Autres	59 105	86 865
TOTAL DETTES	119 771	150 550
Produits constatés d'avance		1 853
TOTAL GENERAL	271 951	335 384
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 481	
Dont à moins d'un an (a)	114 291	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	256	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	83 313	11,22	66 626	9,20	16 687	25,05
Production vendue	124 066	16,70	118 252	16,33	5 814	4,92
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	535 455	72,08	539 418	74,47	-3 963	-0,73
Reprises et Transferts de charge	8 763	1,18	4 463	0,62	4 300	96,35
Cotisations						
Autres produits	58	0,01	168	0,02	-109	-65,21
Produits d'exploitation	751 655	101,19	728 926	100,64	22 729	3,12
Achats de marchandises	32 918	4,43	27 573	3,81	5 346	19,39
Variation de stock de marchandises	-347	-0,05	-414	-0,06	67	-16,14
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	297 864	40,10	287 049	39,63	10 815	3,77
Impôts et taxes	8 218	1,11	8 124	1,12	94	1,16
Salaires et Traitements	303 231	40,82	307 389	42,44	-4 158	-1,35
Charges sociales	96 016	12,93	97 918	13,52	-1 903	-1,94
Amortissements et provisions	31 031	4,18	33 630	4,64	-2 599	-7,73
Autres charges	14 147	1,90	11 338	1,57	2 810	24,78
Charges d'exploitation	783 078	105,42	772 606	106,67	10 472	1,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-31 422	-4,23	-43 679	-6,03	12 257	-28,06
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières	173	0,02	888	0,12	-714	-80,48
Résultat financier	-173	-0,02	-888	-0,12	714	-80,48
RESULTAT COURANT	-31 596	-4,25	-44 567	-6,15	12 971	-29,11
Produits exceptionnels	40 277	5,42	33 447	4,62	6 830	20,42
Charges exceptionnelles	6 706	0,90	668	0,09	6 038	903,82
Résultat exceptionnel	33 572	4,52	32 779	4,53	793	2,42
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	1 976	0,27	-11 788	-1,63	13 764	-116,76

Règles et méthodes comptables

LA TRUFFE ET LES OREILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 271 951 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 976 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	7 159			7 159
Immobilisations corporelles	414 852	21 387	56 389	379 850
Immobilisations financières	1 000			2 000
Total	423 011	21 387	56 389	389 009
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	5 527	1 632		7 159
Immobilisations corporelles	280 189	29 399	50 799	258 788
Immobilisations financières				
Total	285 715	31 031	50 799	265 947
ACTIF NET				123 062

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		21 387		21 387
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		21 387		21 387
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		56 389		56 389
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		56 389		56 389

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 84 057 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 000		1 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 816	8 816	
Autres	69 089	69 089	
Charges constatées d'avance	5 153	5 153	
Total	84 057	83 057	1 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 549
Divers - produits à recevoir	1 117
Subvention à recevoir	27 410
Total	35 076

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	15 833		5 000	10 833
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	15 833		5 000	10 833
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	35 971		11 788	24 183
Résultat de l'exercice	-11 788	13 764		1 976
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	142 965		27 777	115 187
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	182 981	13 764	44 565	152 179

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 119 771 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	256	256		
- à plus de 1 an à l'origine	9 530	4 049	5 481	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 881	50 881		
Dettes fiscales et sociales	53 198	53 198		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 907	5 907		
Produits constatés d'avance				
Total	119 771	114 291	5 481	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 979			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Achats de concert	422
Electricité gaz et eau np	615
Honoraires np	9 794
Publicité annonces fnp	15
Frais de déplacements np	265
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	10
Banque - intérêts courus à payer	256
Dettes provis. pr congés à payer	14 638
Charges sociales s/congés à payer	5 329
Formation continue à payer	4 353
Taxe apprentissage à payer	2 040
Médecine du travail à payer	183
Cfe a payer	261
Redevance à payer	5 693
Total	43 873

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Concert d avance	3 000		
Locations mobilières d avance	591		
Maintenance, période d avance	319		
Assurances, période d avance	220		
Abonnements d avance	301		
Publicité d avance	513		
Frais de déplacements d avance	118		
Cotisations d avance	90		
Total	5 153		

Notes sur le compte de résultat

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	122 974		122 974
Ventes de marchandises	83 313		83 313
Produits des activités annexes	1 092		1 092
TOTAL	207 380		207 380

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 116	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 590	
Produits des cessions d'éléments d'actif		8 500
Subventions d'investissement virées au résultat		31 777
TOTAL	6 706	40 277

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	982	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	982	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	982	
Total	982	

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrierie
01000 BOURG EN BRESSE

293 Avenue des Granges Bardes
01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-40 du nouveau code de commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisées, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 225-38 du nouveau code de commerce, je porte à votre connaissance les conventions visées, relatives à l'exercice écoulé **du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.**

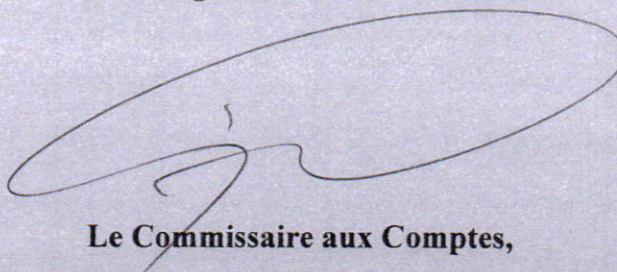
I. - CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Je n'ai pas été informé de conventions nouvelles.

II. - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Néant.

A Bourg en Bresse, le 20 Juin 2019



Le Commissaire aux Comptes,

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES